

Balbigny, le 9 septembre 2024



La Principale,

à

**A TOUS LES PARENTS D'ÉLÈVES**

Collège Michel de  
Montaigne

**SUBVENTION TRANSPORT SCOLAIRE**  
**« VOITURE PARTICULIÈRE »**

Claire ASTIER  
Principale

Madame, Monsieur,

☎ 04 77 27 20 33

La Région Auvergne-Rhône-Alpes m'informe qu'une **subvention pour le transport scolaire effectué en voiture particulière** peut être allouée aux élèves qui accomplissent un aller-retour quotidien, en utilisant la voiture particulière de leurs parents, en l'absence de tout moyen de transports collectifs :

✉ [ce.0421455d@ac-lyon.fr](mailto:ce.0421455d@ac-lyon.fr)

↳ les élèves doivent être domiciliés à au moins 3 km de leur établissement scolaire.

Rue Claudius Roche  
42510 BALBIGNY

Les familles ayant plusieurs enfants effectuant le même trajet ne doivent établir **qu'une seule demande.**

Site internet

Les **situations de gardes alternées** sont également concernées par ce dispositif.

<http://micheldemontaignecybercolleges42.fr>

**Démarches à suivre pour effectuer la demande de subvention :**

L'imprimé est à **retirer rapidement au secrétariat du collège** qui se chargera de le transmettre à La Région Auvergne-Rhône-Alpes. La subvention sera versée aux familles par virement bancaire ou postal. **A cet effet, la demande devra obligatoirement être accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire récent.**

**ATTENTION** : Le dossier complété doit être remis au secrétariat du Collège **avant le vendredi 11 octobre 2024.**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Claire ASTIER,  
Principale

